REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- **LOT N° 1 :** Fourniture et pose de volets roulants monobloc, **124 volets**
- **LOT N° 2 :** Moustiquaires enroulables verticales et latérales, **124 unités**

EPL du Valentin
Site du lycée
26500 Bourg lès valence

Procédure de consultation :

Procédure adaptée en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (art 27)

Le présent feuillet comporte 3 feuillets numérotés de 1 à 3

Article 1 : Présentation de l'acheteur

EPLEFPA du Valentin
26500 BOURG LES VALENCE
tél : 04.75.83.33.55 fax : 04.75.83.38.45

Représenté par : Maurice CHALAYER, Directeur

Personne responsable du marché : Maurice CHALAYER, Directeur
Comptable assignataire des paiements : Thierry MARTIN, agent comptable

Article 2 : Présentation de la procédure

C'est un marché de fournitures et de services, faisant l'objet d'un allotissement, comprenant 02 lots : 01 lot Fourniture et pose de volets roulants monobloc et 01 lot Moustiquaires enroulables verticales et latérales. Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée par application des articles 27 du Décret du 25 mars 2016. Les variantes ne sont acceptées qu'accompagnées d'une offre de base.
Le cahier des clauses particulières décrit les modalités de paiement du marché ainsi que l'ensemble des prestations à exécuter.

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante :
- inscription sur le site de l'AJI : http://web.aji-France.com
- affichage sur le site internet de l'EPLEFPA le Valentin : www.epl.valentin.educagri.fr

Article 3 : Présentation des offres

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessous, selon les modalités également décrites. La langue utilisée doit être le français.
Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est soit le représentant légal du candidat soit tout autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, les délégations doivent être jointes au dossier.
Le dossier de chaque soumissionnaire devra comporter les documents relatifs à la candidature qui permettent de juger de sa recevabilité :
- l'acte d'engagement
- les propositions relatives à l'offre qui figurent dans le cahier des clauses particulières

Article 4 : Dates et limites des offres

Date limite de dépôt des dossiers fixée au **29 MARS 2019 à 17h** auprès du lycée Agricole du Valentin – 26500 BOURG LES VALENCE
Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française, sont à envoyer par courrier électronique aux adresses suivantes : legta.valence@educagri.fr ou agnes.lapeyre@educagri.fr

Le candidat est tenu par son offre pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

Article 5 : examen des candidatures et des offres

5.1 examen des candidatures

L'examen porte sur leur recevabilité en application des articles 48 à 51 du Décret du 2016-360 du 25 mars 2016, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats et à la capacité professionnelle, technique et financière du candidat,

5.2 Critères de jugement des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.
L'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères énumérés ci-dessous et pondérés comme suit sera retenue:

Prix : 60%
Qualité des produits : 30%
Qualité des délais et conditions de livraison et de pose: 10%

5.3 Jugement des offres

Les offres seront analysées au fur et à mesure de leur réception et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une négociation portant sur la qualité de la prestation (matériel proposé, délai et durée d'intervention…), prix.

Article 06 : Contact

Madame LAPEYRE Agnès, gestionnaire au 04 75 83 32 22
Monsieur PIERRO Joan, responsable technique au 06 49 07 89 89

Article 09 : Visite des locaux

La visite des locaux s'effectue sur rendez vous auprès de Monsieur PIERRO au 06 49 07 89 89